

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 103-16**  
Le 11 août 2016

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ**  
**Brookfield Infrastructure Partners L.P.**  
**Fractionnement de parts**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que «Brookfield Infrastructure» a annoncé le 3 août 2016 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement, à raison de 3 pour 2, de toutes ses parts en circulation. Le fractionnement sera mis en œuvre par le biais d'une subdivision selon laquelle les porteurs de parts recevront une moitié supplémentaire d'une part pour chaque part détenue (À savoir une part supplémentaire pour toutes les deux parts détenues). Chaque détenteur de part inscrit au registre le 6 septembre 2016, recevra, le 14 septembre 2016, les parts supplémentaires nécessaires pour donner effet au fractionnement de parts. Toutes les fractions de parts devant être émises aux porteurs de parts inscrits à la suite du fractionnement de parts seront arrondies à la part la plus proche. Les parts privilégiées de Brookfield Infrastructure ne seront pas affectées par le fractionnement de parts.

Nom	Symbole	Ratio
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	BIP.UN	3 pour 2

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des Opérations de marché, au (514) 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC au (416) 367-2470 ou (514) 871-3545.

Jean-François Bertrand  
Vice-président, opérations de marché, services et connectivité,  
Marchés financiers